



## Tarek Aziz menacé de meurtre judiciaire en Irak

Par [Bill Van Auken](#)

Mondialisation.ca, 04 novembre 2010

[WSWS](#) 4 novembre 2010

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [IRAK](#)



La condamnation à mort par pendaison de l'ancien ministre irakien des Affaires étrangères, Tarek Aziz, est un acte barbare de vengeance politique du gouvernement fantoche de Bagdad ainsi qu'un crime de guerre de plus dans la longue liste de crimes commis par Washington depuis l'invasion de 2003.

Aziz avait été des décennies durant le chef de la diplomatie irakienne sur la scène internationale et s'était volontairement rendu en 2003 aux autorités militaires américaines. De toute évidence, il se croyait protégé par sa réputation de longue date sur la scène internationale, dont ses relations diplomatiques avec plusieurs gouvernements américains.

Au lieu de cela, ce malade de 74 ans a dû purger plus de sept ans de prison en isolement, d'abord aux mains de l'armée américaine dans le camp de détention Cropper situé près de l'aéroport international de Bagdad puis, plus récemment, aux mains des forces de sécurité irakiennes. Lorsqu'en juillet dernier les forces d'occupation américaines ont remis Aziz au gouvernement irakien, il a confié à son avocat, « Je suis sûr qu'ils vont me tuer. »

Aziz avait déjà été condamné à des peines de prison totalisant 22 ans sur la base d'allégations d'implication dans l'exécution de commerçants accusés de manipulation des prix durant l'embargo USA/ONU à l'encontre de l'Irak et dans la répression de l'opposition kurde dans le Nord du pays.

La peine de prison représentait en fait une condamnation à perpétuité en raison du mauvais état de santé d'Aziz qui a souffert en prison de plusieurs attaques cérébrales et de problèmes de santé au niveau des poumons et subi une intervention chirurgicale en janvier dernier suite à un caillot de sang dans le cerveau.

Lors de la dernière décision en date, l'ancien ministre des Affaires étrangères a été condamné à mort pour la répression menée par le régime Baathiste dans les années 1980 contre les Islamistes chiite ainsi que le parti islamique Dawa. Les partisans du parti avaient organisé une série d'attaques terroristes soutenues par l'Iran durant cette période, dont des tentatives d'assassinat d'Aziz et de Saddam Hussein. A cette époque, il faut rappeler que Washington soutenait Saddam Hussein en tant que rempart contre l'extension de la révolution iranienne aux populations chiite du monde arabe.

Le tribunal qui a prononcé ces condamnations avait été mis en place suite à un décret émis par le Conseil de gouvernement provisoire irakien sous contrôle de l'occupation américaine afin de juger les membres du gouvernement Baathiste, renversé par l'invasion américaine.

Son personnel avait été trié sur le volet et rémunéré par l'ambassade américaine à Bagdad. Dès le début, ce tribunal fantoche s'était servi de méthodes les plus crues de « justice du vainqueur. »

L'homme qui va vraisemblablement signer l'ordre d'exécution est le premier ministre actuel, Nour El-Maliki, personnalité influente du Parti islamique Dawa tandis que le juge qui a prononcé la sentence, Mahmoud Saleh al-Hassan, est un membre du bloc politique chiite de Maliki, la Coalition pour l'Etat de droit.

Aziz a été jugé en grande partie lors des nombreux procès intentés contre lui en l'absence d'avocats de la défense, étant donné que les avocats qui avaient osé le défendre ont été menacés de mort par la milice chiite liée au régime soutenu par les Etats-Unis.

Au fond, il a été reconnu coupable de crimes commis par la police secrète de Saddam Hussein au motif qu'il avait fait partie du gouvernement irakien en tant que chef de la diplomatie du pays. Ceux qui connaissent le fonctionnement du régime Baathiste contestent cette logique en faisant remarquer qu'Aziz n'a jamais fait partie du cercle restreint qui contrôlait les forces de sécurité et qui était en grande partie recruté dans le clan de Hussein basé à Tikrit.

C'est une ironie cruelle qu'Aziz ait été condamné à mort pour persécution religieuse. Né en 1936 dans une famille chrétienne pauvre du Nord de l'Irak, Aziz fut attiré, lorsqu'il avait une vingtaine d'années, par la politique nationaliste oeuvrant pour le renversement de la monarchie soutenue par la Grande-Bretagne. A l'image de nombreux jeunes de sa génération radicalisés dans le monde arabe, il pensait qu'une révolution nationaliste pourrait libérer la région de l'héritage du colonialisme, y compris des divisions ethno-religieuses exacerbées par le recours de l'impérialisme européen à la méthode du diviser pour mieux régner.

Les forces politiques irakiennes supervisant son procès sont liées aux milices impliquées dans l'effusion de sang provoquée pour des raisons religieuses par l'occupation américaine. La population chrétienne irakienne a été décimée et la possibilité pour un chrétien comme Aziz d'occuper un poste de premier plan dans l'actuel gouvernement est absolument inexistante.

Chose plus fondamentale encore, le tribunal et le régime lui-même sont les fruits d'une guerre criminelle et de l'occupation de l'impérialisme américain. La condamnation à mort a été dictée par Washington.

Alors que l'Union européenne a qualifié la condamnation à mort prononcée à l'encontre de Tarek Aziz « d'inacceptable » et que le Vatican et plusieurs gouvernements européens demandent un recours en grâce, le gouvernement Obama garde un silence coupable.

La question évidente que pose le lynchage juridique de Tarek Aziz est la suivante: De quel droit le gouvernement à Washington et ses agents locaux se permettent-ils de juger quiconque pour crimes commis contre le peuple irakien ?

Comme Tarek Aziz l'a lui-même déclaré au journal britannique The Guardian en août dernier lors de l'unique interview qu'il a tenue depuis son emprisonnement, « Nous sommes tous les victimes des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Ils ont tué notre pays. »

Les sept années et demies passées de l'occupation américaine ont détruit la société

irakienne et coûté la vie à plus d'un million de personnes, en transformant plus de quatre millions de personnes en réfugiés, en provoquant la famine et le chômage pour des millions de personnes de plus tout en en privant d'autres des services les plus essentiels.

Le fait de condamner Tarek Aziz à mort tandis que les auteurs de ces crimes – tant dans le gouvernement Bush que celui d'Obama – sont assurés de l'impunité n'est pas seulement un crime mais une obscénité.

Les défenseurs d'Aziz en signalant le caractère précipité de la condamnation à mort qui a été prononcée sans respecter le préavis usuel de 30 jours dans l'attente d'une telle décision, ont dit qu'elle était politiquement motivée. Ils ont accusé la cour d'agir au nom de Maliki et de ses commanditaires à Washington pour détourner l'attention de l'opinion publique de la diffusion par WikiLeaks la semaine passée de près de 400.000 documents américains secrets dévoilant le massacre de civils et la torture systématique pratiquée par les forces de sécurité fantoche irakiennes avec l'approbation tacite des Etats-Unis.

La cour martiale sommaire qui a condamné Aziz a opéré en tant qu'instrument de la politique américaine au même titre que le fait la « brigade des loups » que les Etats-Unis ont entraînée et à laquelle l'armée américaine, selon les documents de Wikileaks, a remis des prisonniers pour qu'ils soient torturés – souvent à mort – à l'aide de perceuses électriques, et administration de décharges électriques à haute tension et autres moyens sophistiqués de torture.

Washington a ses propres raisons de vouloir la mort de l'ancien ministre irakien des Affaires étrangères. Il y a ceux qui, au sein de l'establishment politique, ne peuvent accepter qu'il ait clairement réfuté les prétextes fabriqués de toutes pièces – « d'armes de destruction massive » et de liens avec Al Qaïda – pour l'invasion américaine.

De plus, la longue carrière diplomatique d'Aziz le place dans une position exceptionnelle pour révéler au grand jour le bilan criminel de l'impérialisme américain en Irak. Il fut le premier à avoir reçu Donald Rumsfeld (l'ancien secrétaire à la Défense de Bush au moment de l'invasion en 2003) lorsque celui-ci fut, en 1983, l'envoyé spécial du gouvernement Reagan chargé d'offrir le soutien des Etats-Unis à Saddam Hussein dans la guerre Iran-Irak.

Il se trouvait au coeur des manœuvres diplomatiques entre Washington et Bagdad juste avant la première Guerre du Golfe lorsque l'ambassadrice américaine à Bagdad, April Glaspie, avait accordé ce qui avait quasiment servi de feu vert à l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 et qui à son tour devait servir de casus belli pour une intervention massive de l'armée américaine dans le Golfe persique.

Il pourrait aussi révéler comment Washington avait systématiquement rejeté toutes preuves que l'Irak ne disposait pas « d'armes de destruction massive » et saboté toute tentative pour empêcher la guerre déclenchée par les Etats-Unis en 2003.

L'élite dirigeante américaine a grand intérêt à ce que Tarek Aziz emporte dans sa tombe les secrets qu'il détient sur les relations de ces 30 dernières années entre les Etats-Unis et l'Irak. Pourquoi laisser en vie un homme qui pourrait être cité comme témoin clé à leur propre procès pour crimes de guerre ?

C'est pour cette raison que la classe ouvrière internationale doit s'opposer à l'exécution de Tarek Aziz et exiger sa libération immédiate. La justice ne sera rendue au peuple irakien qui

souffre que lorsque les responsables, qui ont mené une guerre d'agression illégale engendrant ces innombrables crimes, seront poursuivis.

Article original, [WSWS](#), paru le 28 octobre 2010.

La source originale de cet article est [WSWS](#)

Copyright © [Bill Van Auken](#), [WSWS](#), 2010

---

Articles Par : [Bill Van Auken](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)